

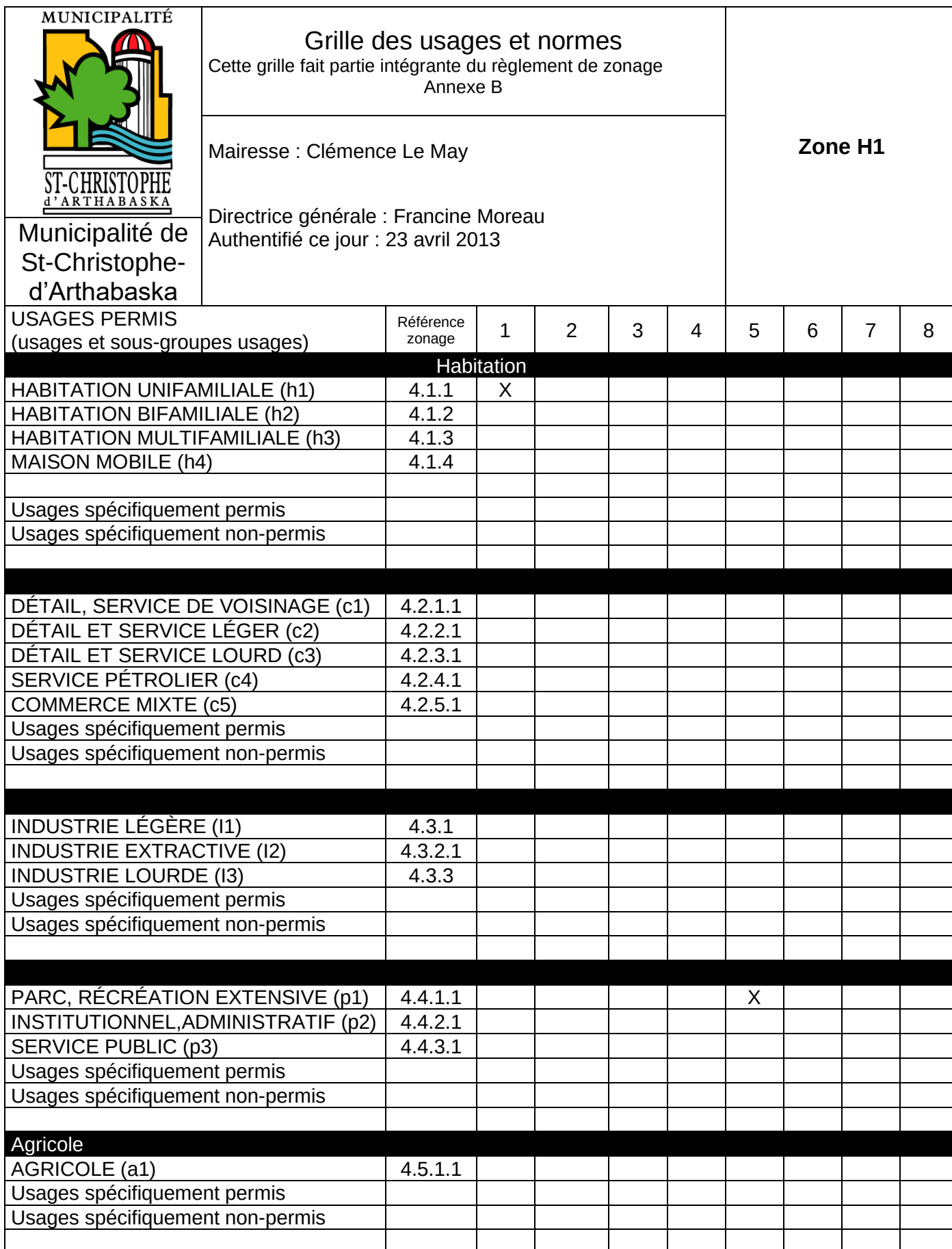
ANNEXE “B”

La Grille des usages et normes.

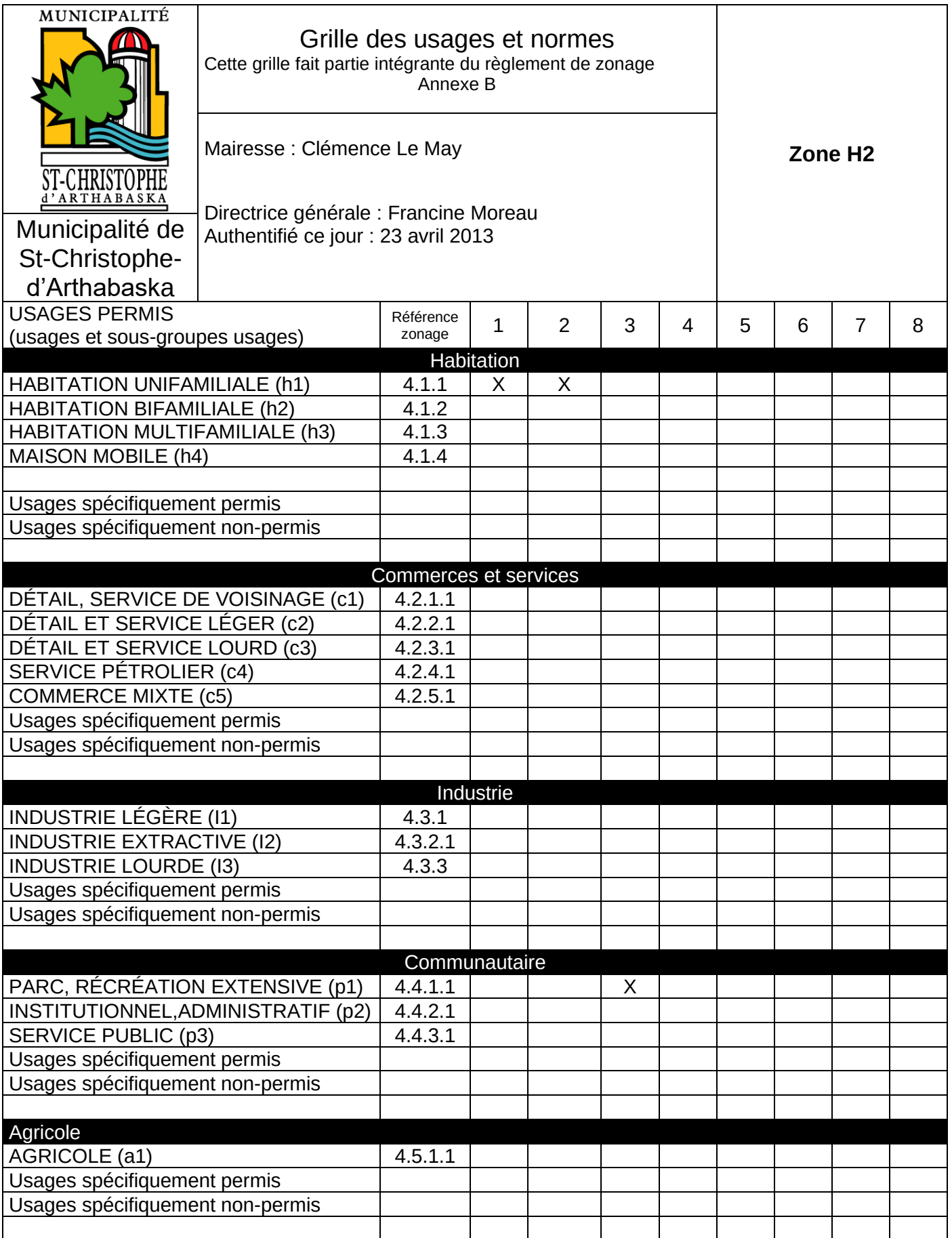
Zones Résidentielles

2013

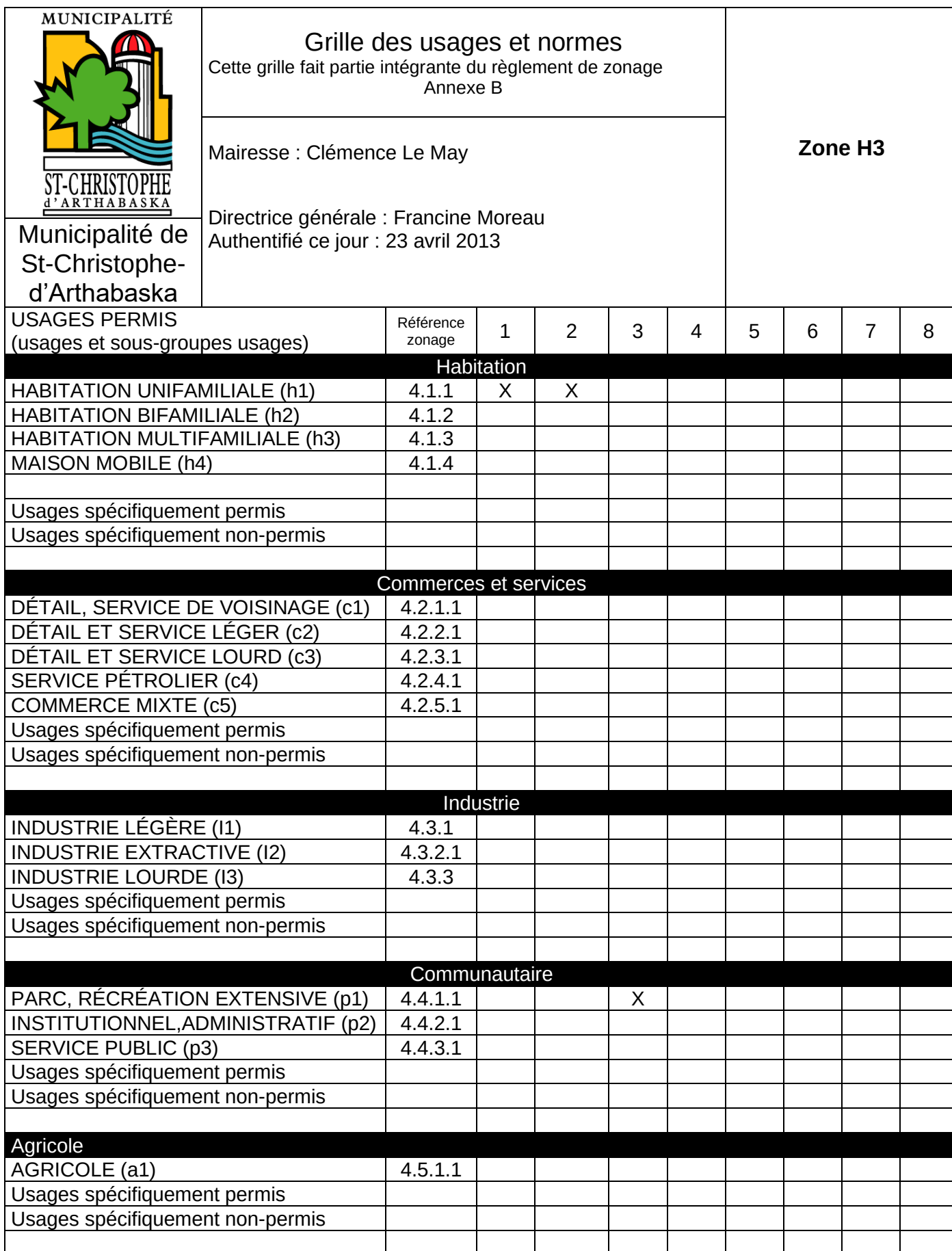




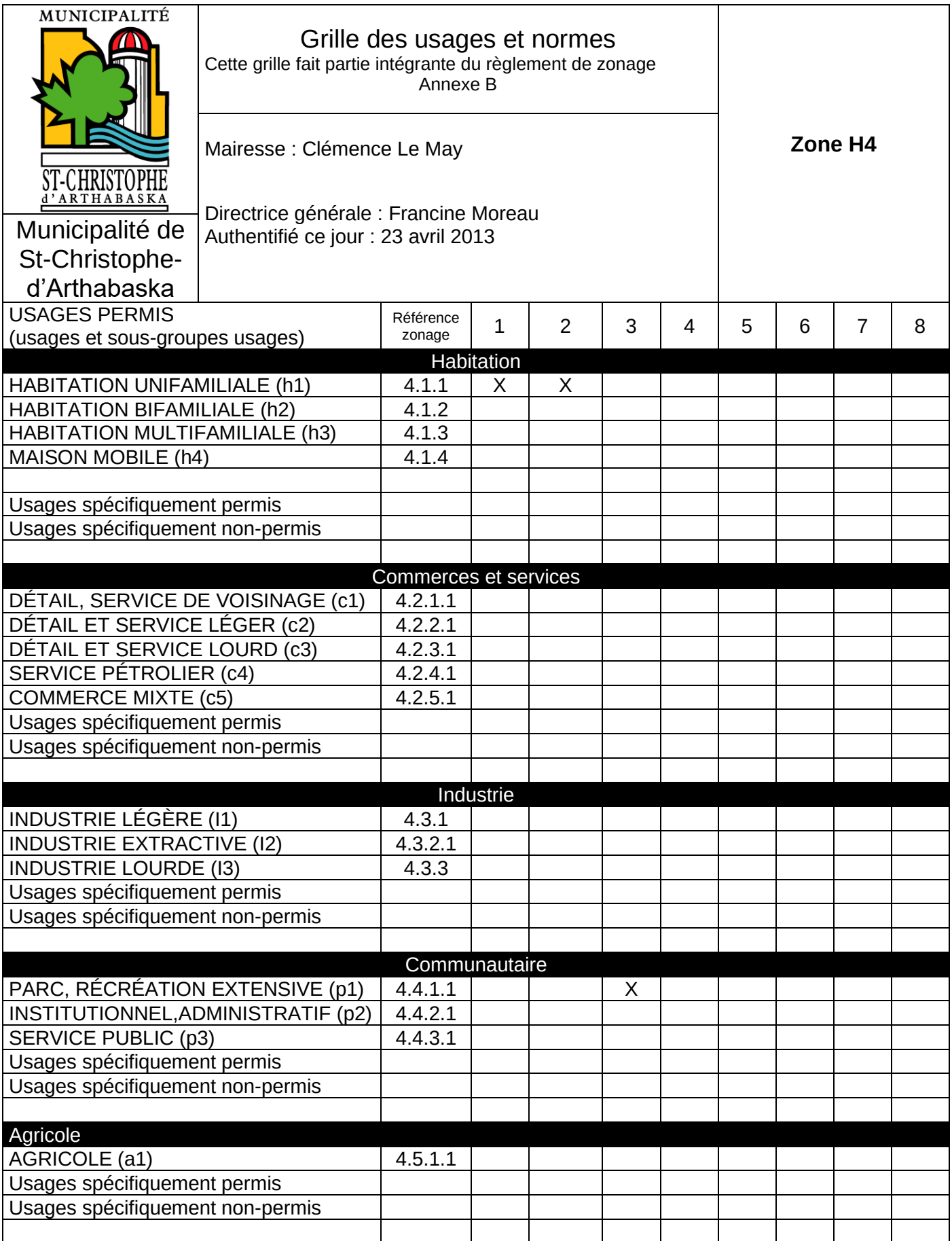
Zone H1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X				X			
Jumelée									
En rangée									
Nombre d'étages min/max		1/2				1/1			
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m²)									
Profondeur (m)									
Marge de recul avant (m)		6 (2)				6 (2)			
Marge de recul arrière (m)		4 (2)				4 (2)			
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2				2			
Marges de recul latérales totales (m)		5				5			
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m² pour les bâtiments de deux étages. (2) Pour les terrains situés en bordure du Rang Neuf, du petit Rang Neuf et de la rue Roberge, les marges de recul sont de 7,5 mètres. (3) Commerce au détail de l'alimentation et Restaurant (5810)									



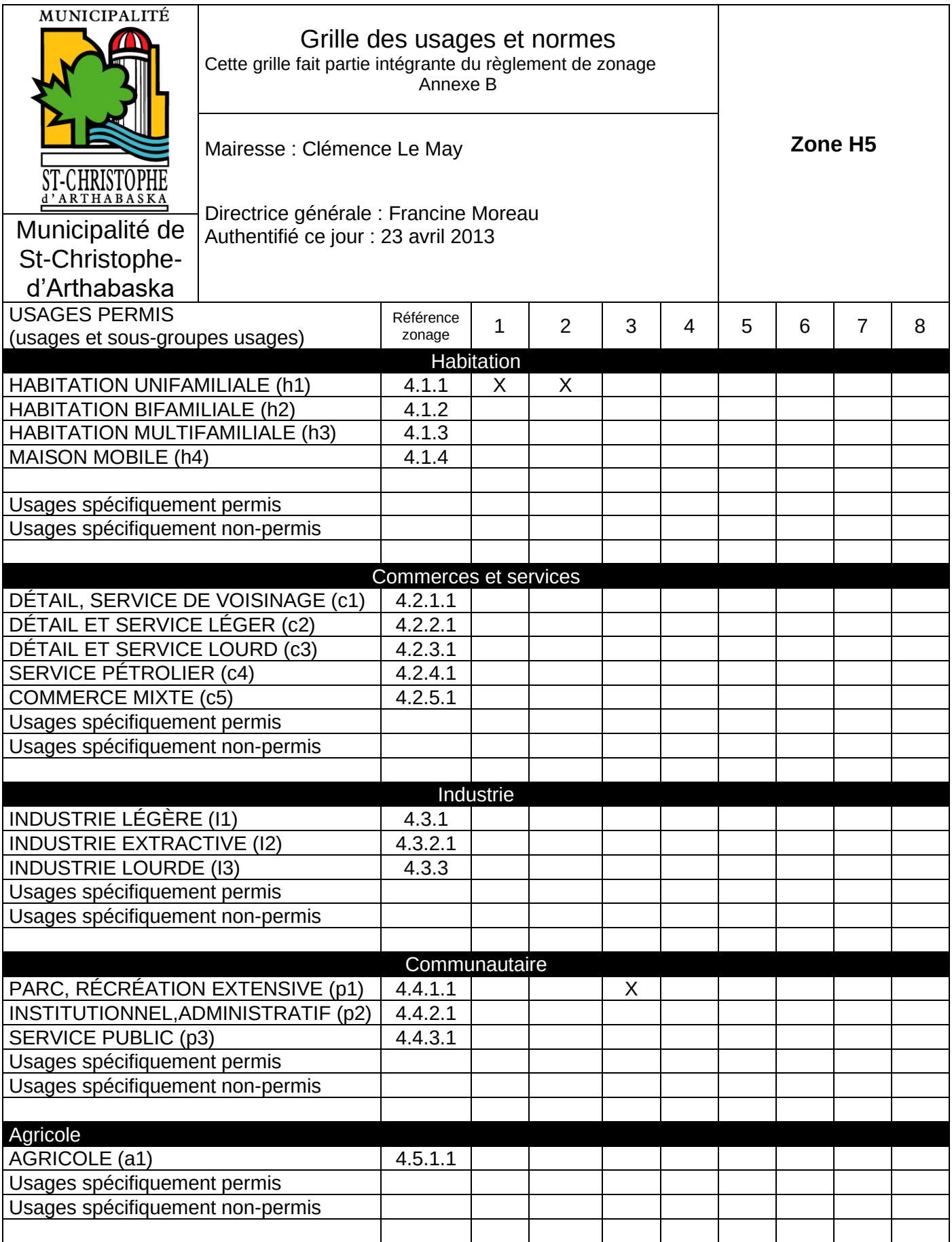
Zone H2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9	9.9					
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



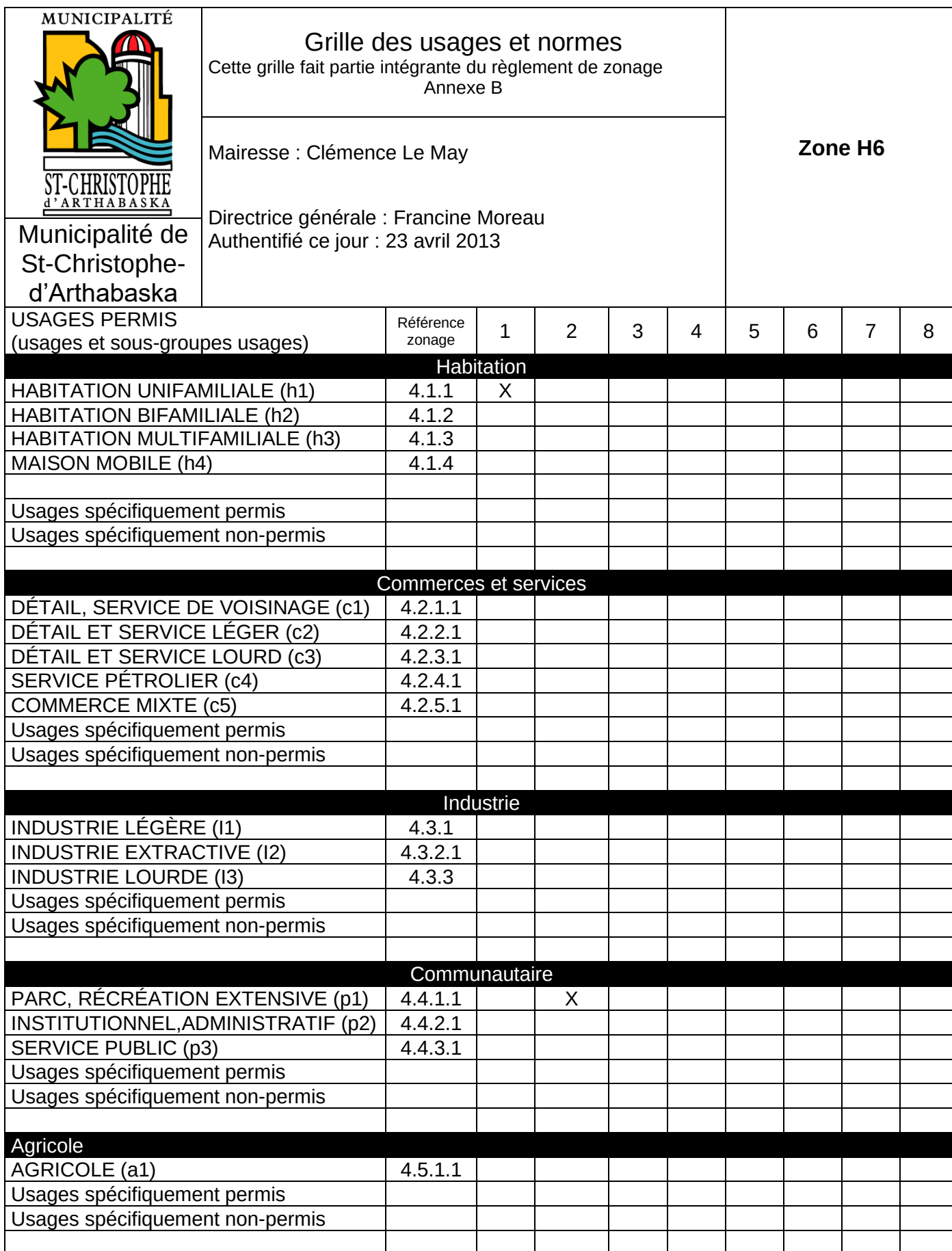
Zone H3									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9	9.9					
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9	9.9					
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

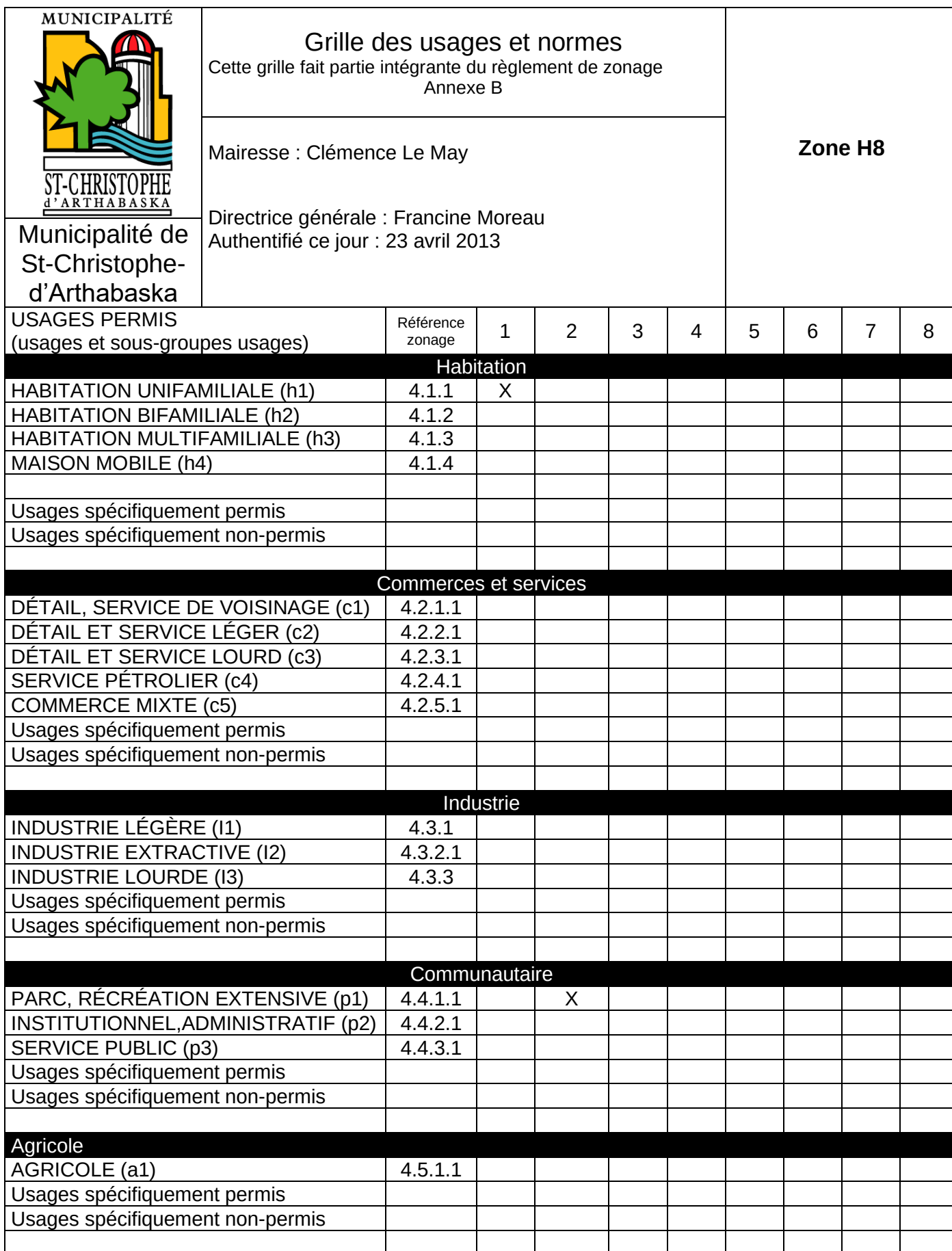


Zone H5									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9	9.9					
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

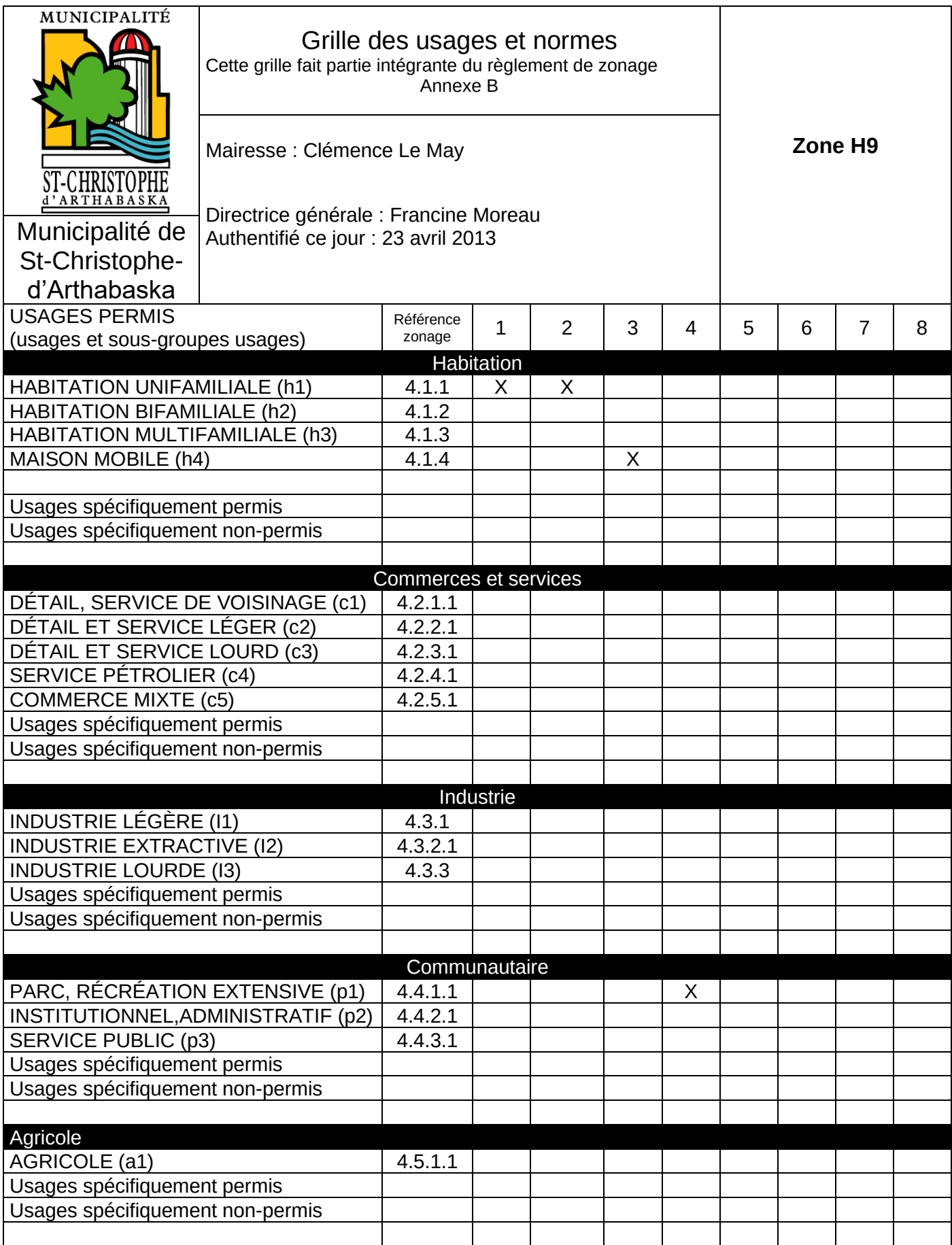


Zone H6									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

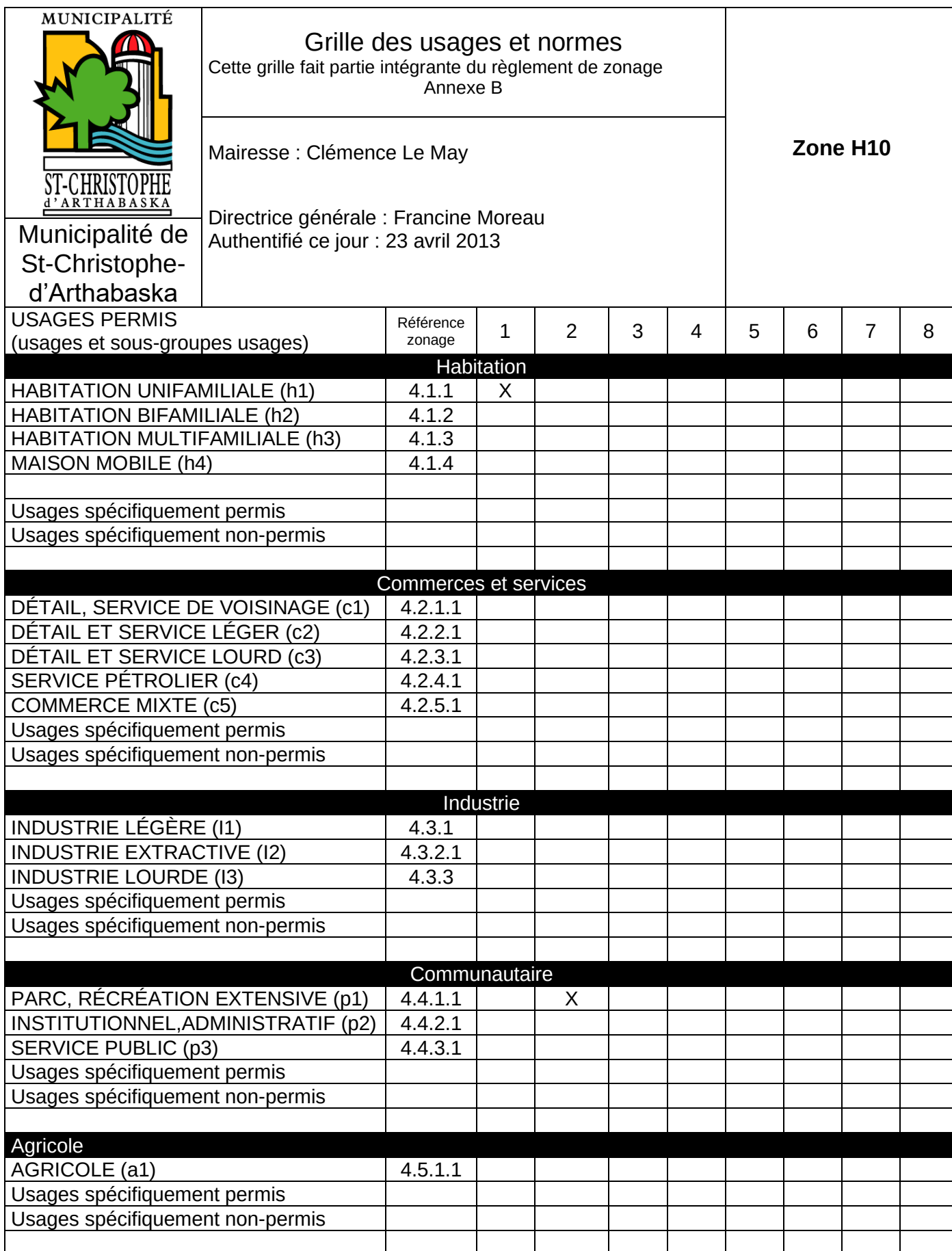
Zone H7									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9	9.9					
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H8									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m²)		75 (1)							
Superficie de plancher maximum (m²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H9									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X	X				
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100	50					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5	7,5				
Marge de recul arrière (m)		6	6	6	6				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2	2				
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5				
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9	9.9	9.9				
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

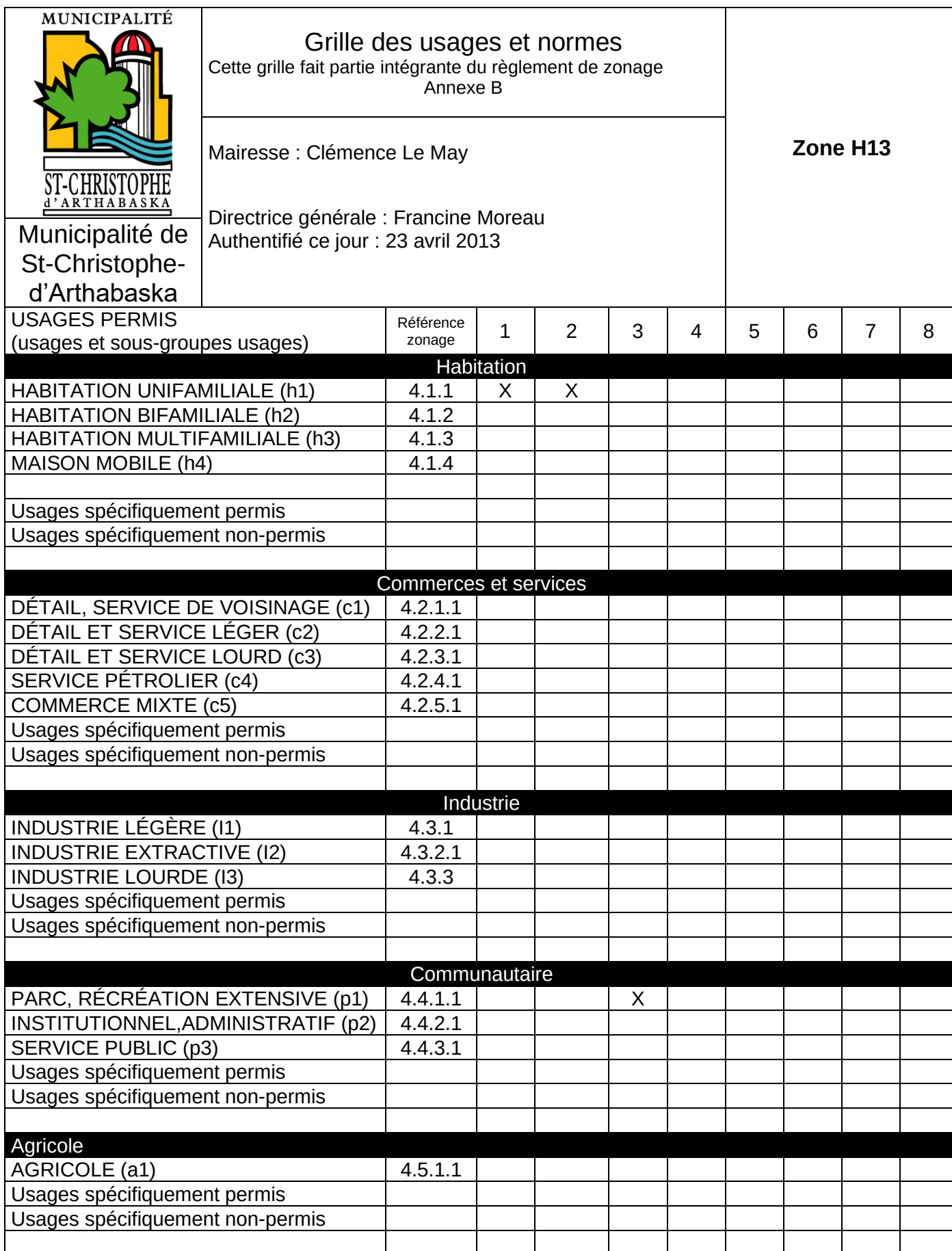


Zone H10									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/1						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

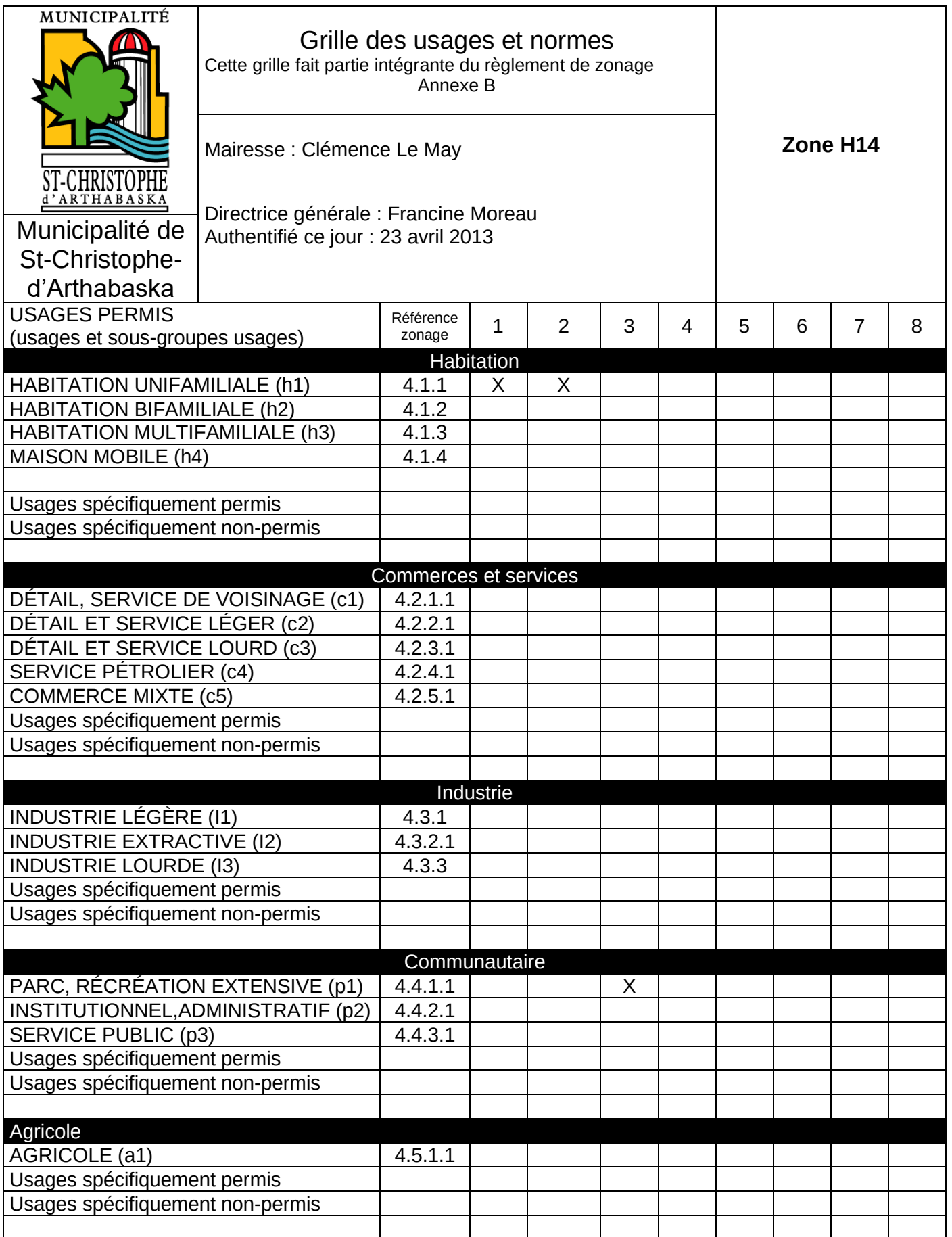
Zone H11		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Autres spécifications										
Structure du bâtiment										
Isolée			X							
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2							
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)			10,5(1)							
Largeur minimum (m)			7							
Superficie de plancher minimum (m ²)			75 (2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			7,5							
Marge de recul arrière (m)			7,5							
Marge de recul latérale d'un côté (m)			2							
Marges de recul latérales totales (m)			5							
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%							
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22								
Étalage		5.23								
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)		5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)		5.1 lot.								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales			9.4							
			9.10.1							
Notes										
(1) La hauteur maximale d'un bâtiment de deux étages est de 10,5 mètres.										
(2) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.										

MUNICIPALITÉ  ST-CHRISTOPHE d'ARTHABASKA Municipalité de St-Christophe- d'Arthabaska	Grille des usages et normes Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage Annexe B					Zone H12			
	Mairesse : Clémence Le May Directrice générale : Francine Moreau Authentifié ce jour : 23 avril 2013								
USAGES PERMIS (usages et sous-groupes usages)	Référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Habitation									
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)	4.1.1	X							
HABITATION BIFAMILIALE (h2)	4.1.2								
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)	4.1.3								
MAISON MOBILE (h4)	4.1.4								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Commerces et services									
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)	4.2.1.1								
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)	4.2.2.1								
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)	4.2.3.1								
SERVICE PÉTROLIER (c4)	4.2.4.1								
COMMERCE MIXTE (c5)	4.2.5.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Industrie									
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)	4.3.1								
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)	4.3.2.1								
INDUSTRIE LOURDE (I3)	4.3.3								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Communautaire									
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)	4.4.1.1		X						
INSTITUTIONNEL,ADMINISTRATIF (p2)	4.4.2.1								
SERVICE PUBLIC (p3)	4.4.3.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Agricole									
AGRICOLE (a1)	4.5.1.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									

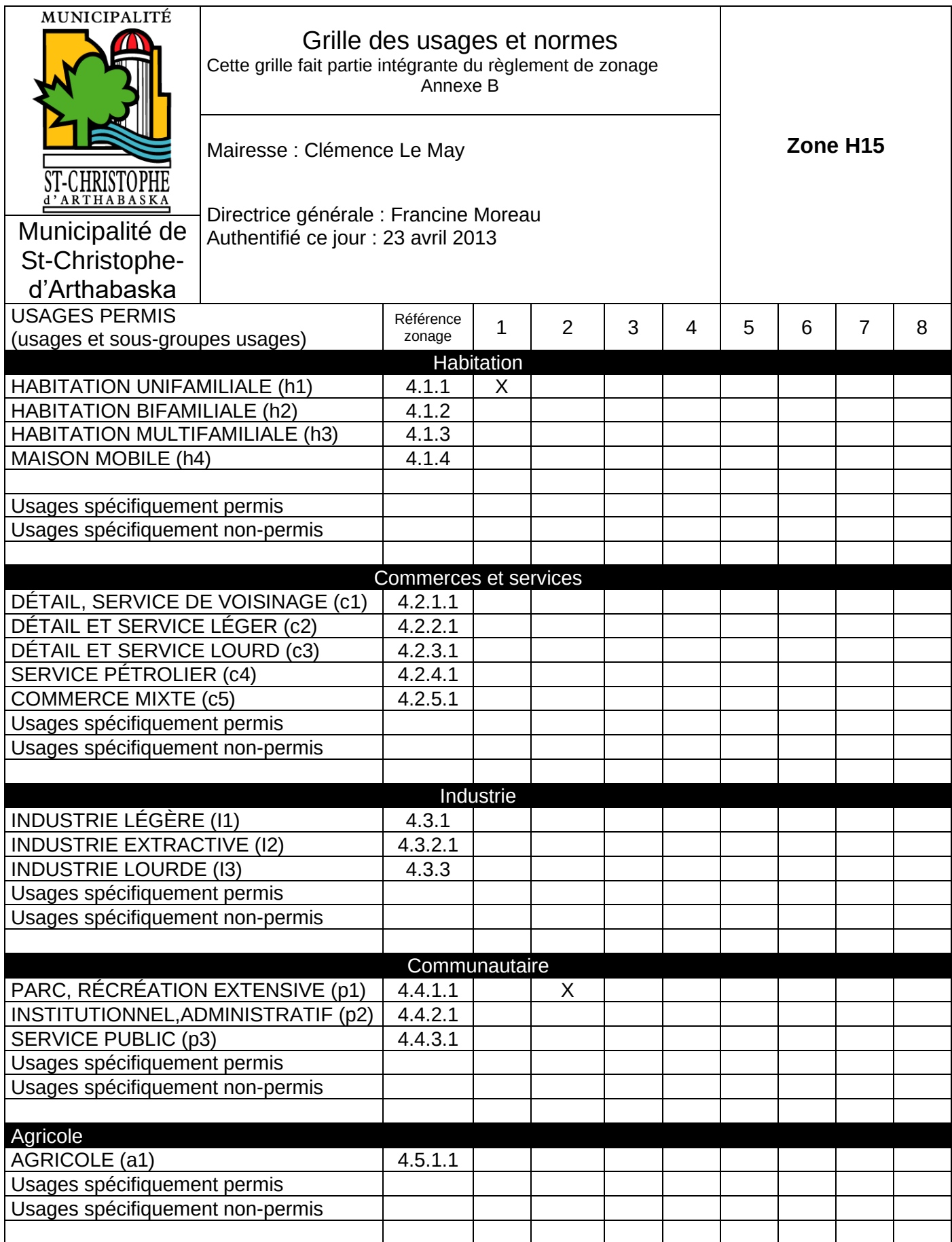
Zone H12									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		4	4						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



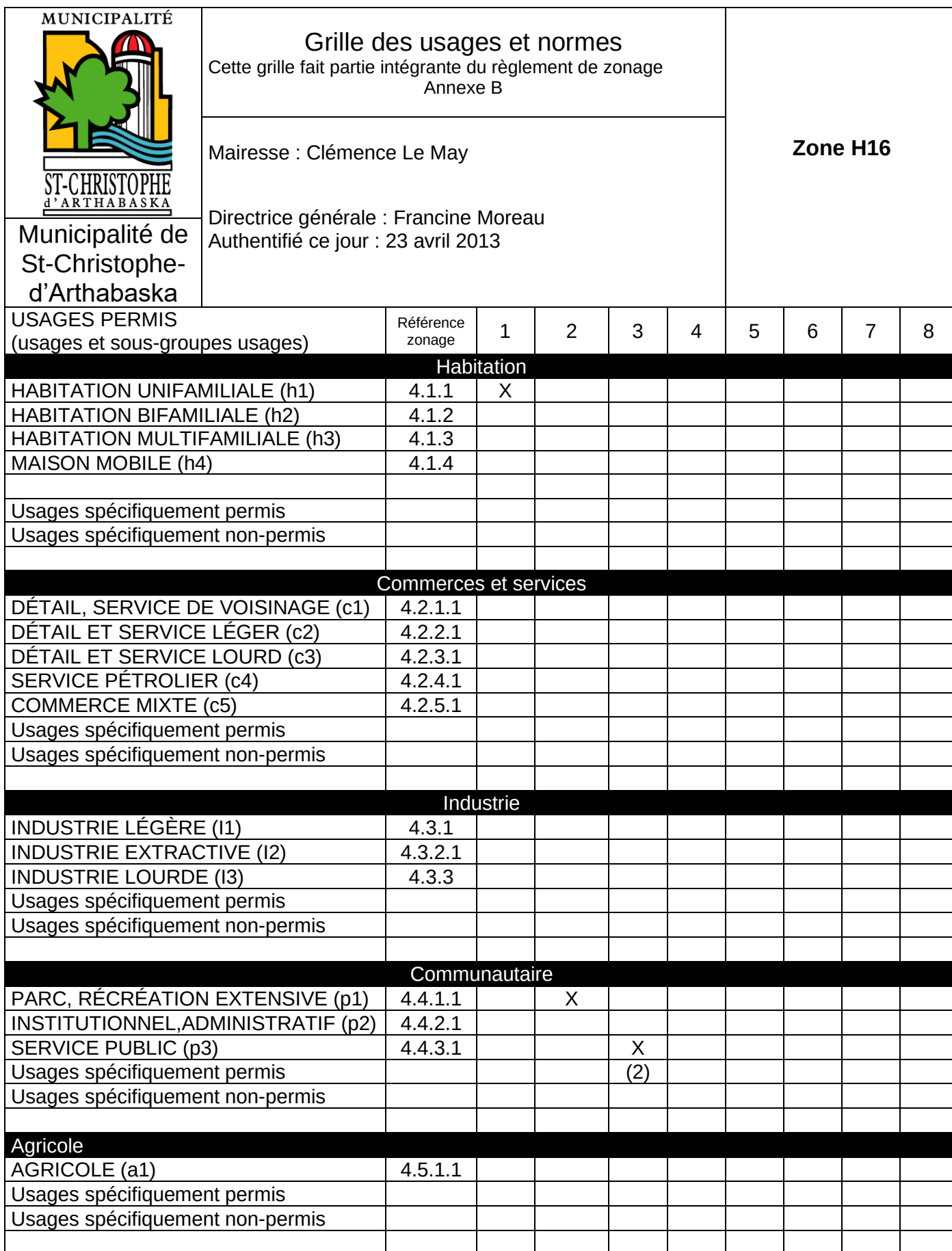
Zone H13									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



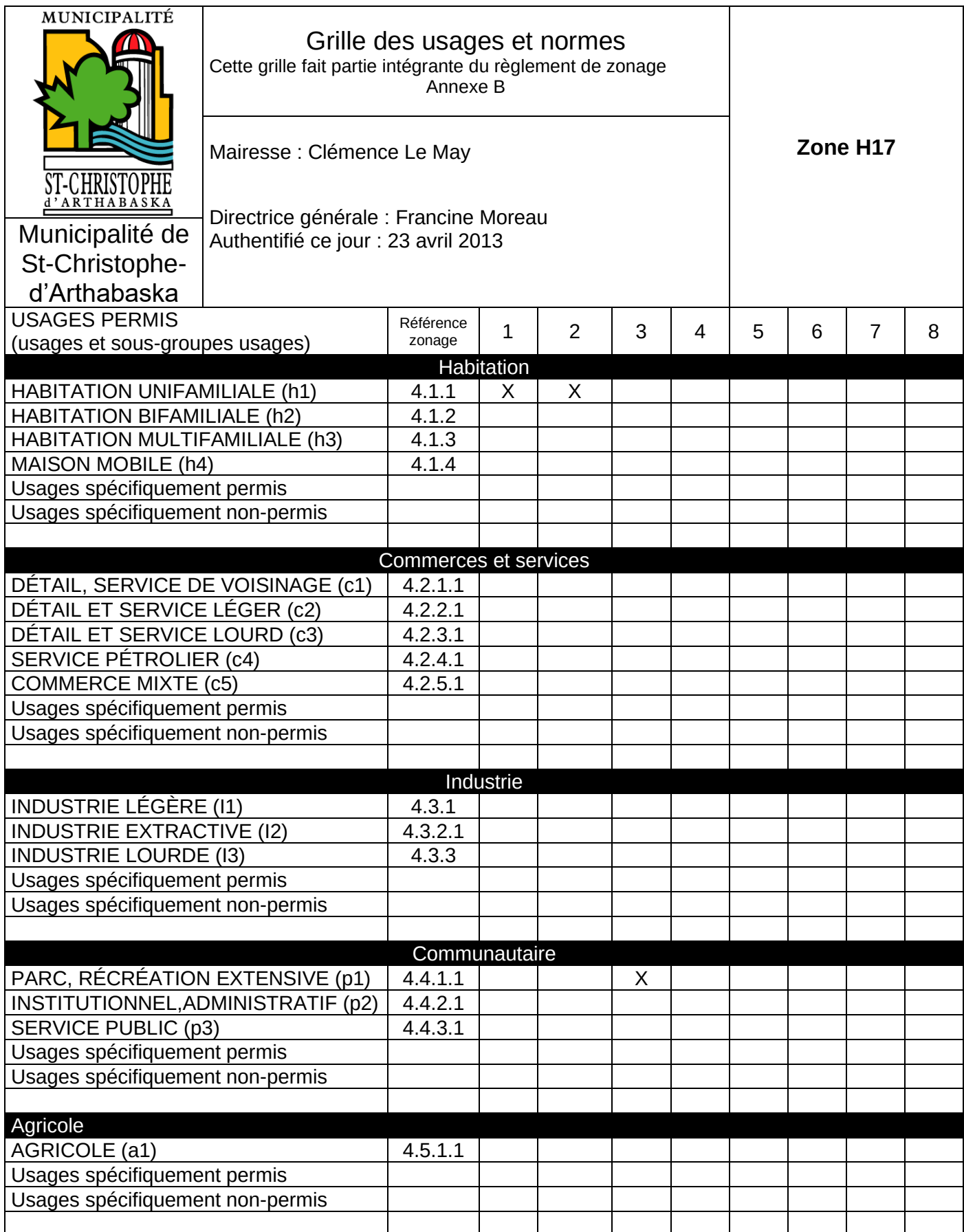
Zone H14									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H15									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/1						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

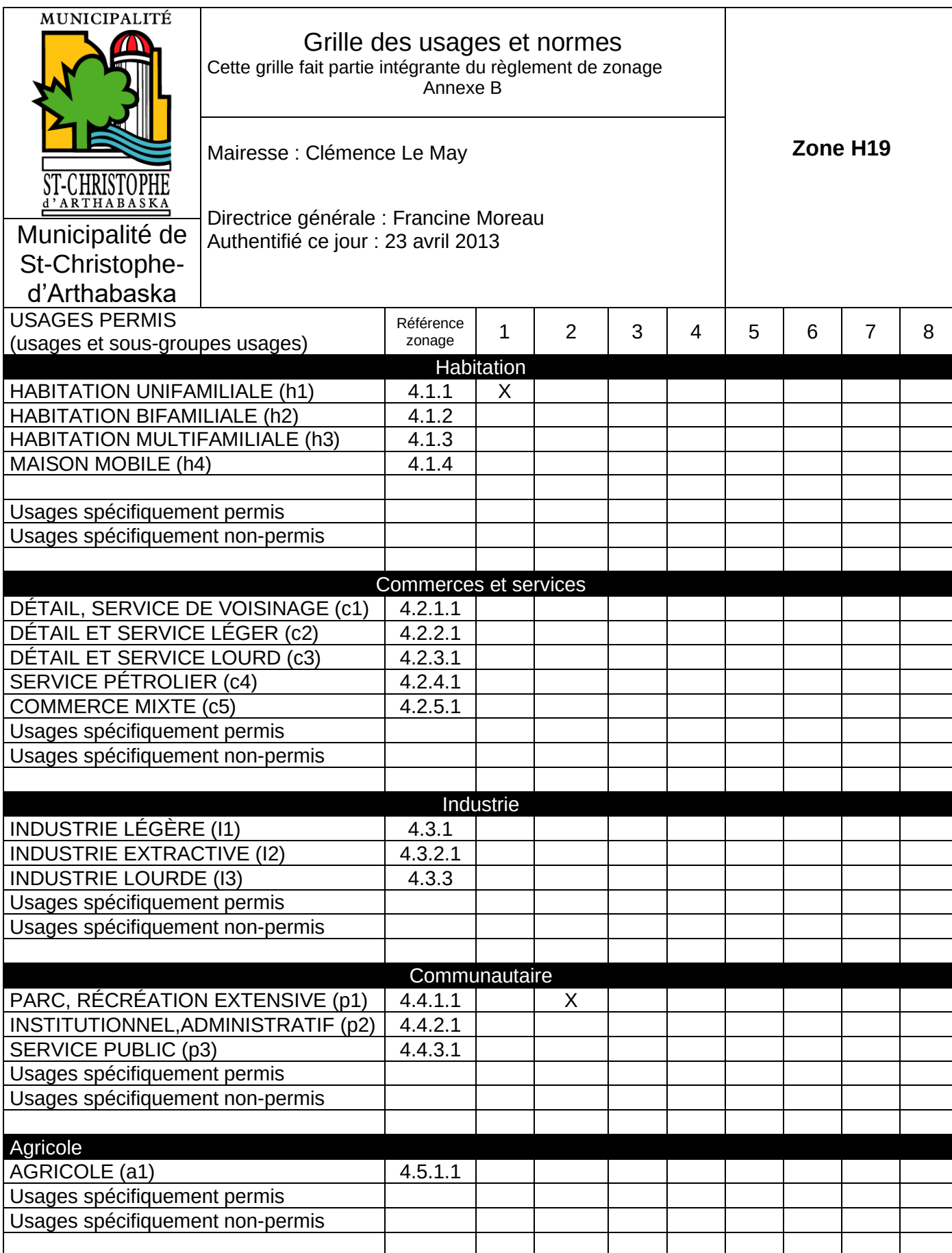


Zone H16									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/1	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		6	6	6					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages. (2) Ligne de transmission d'énergie (4811)									

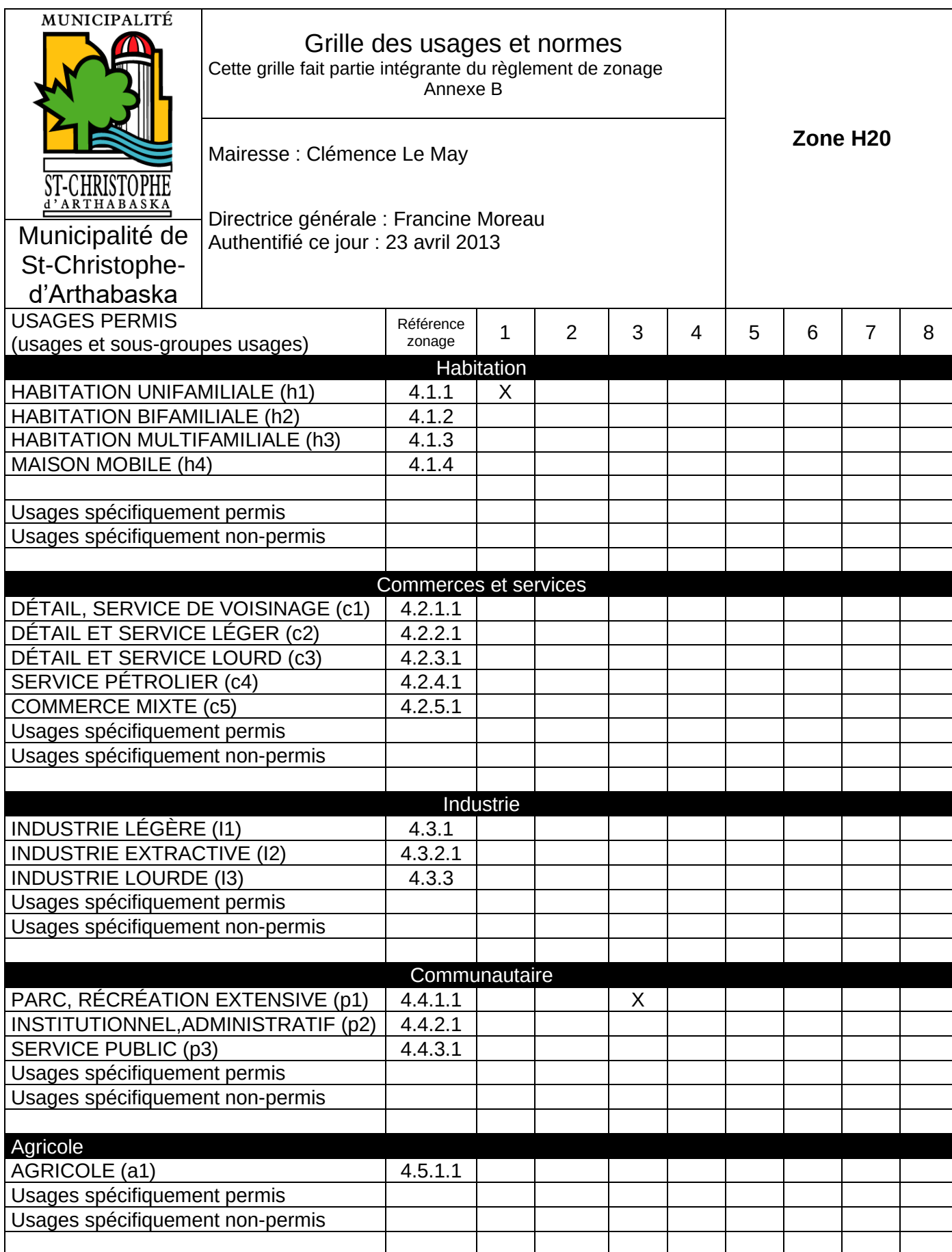


Zone H17									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

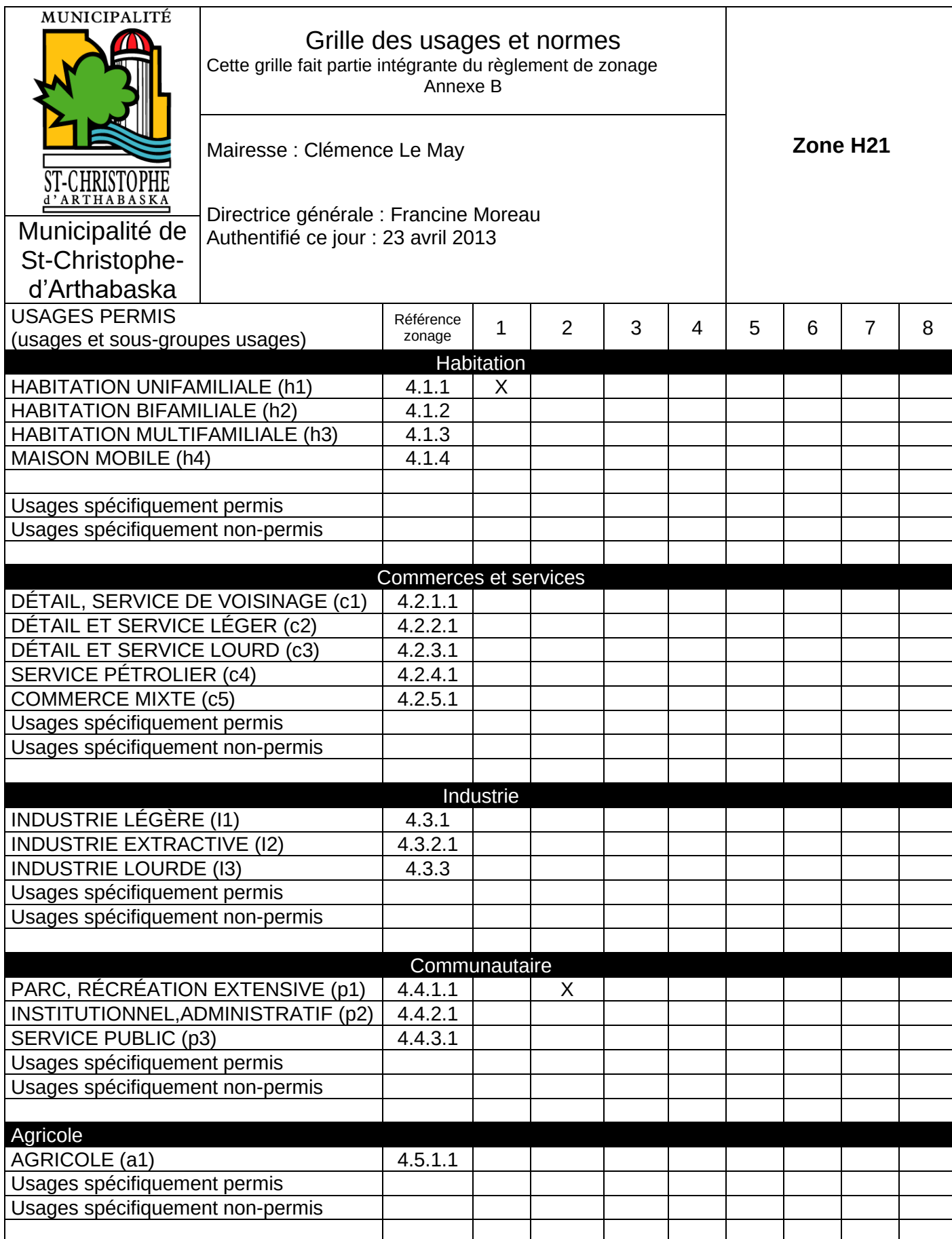
Zone H18									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X	X				
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/1				
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100	150					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5	7,5				
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5	7,5				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2	2				
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5				
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



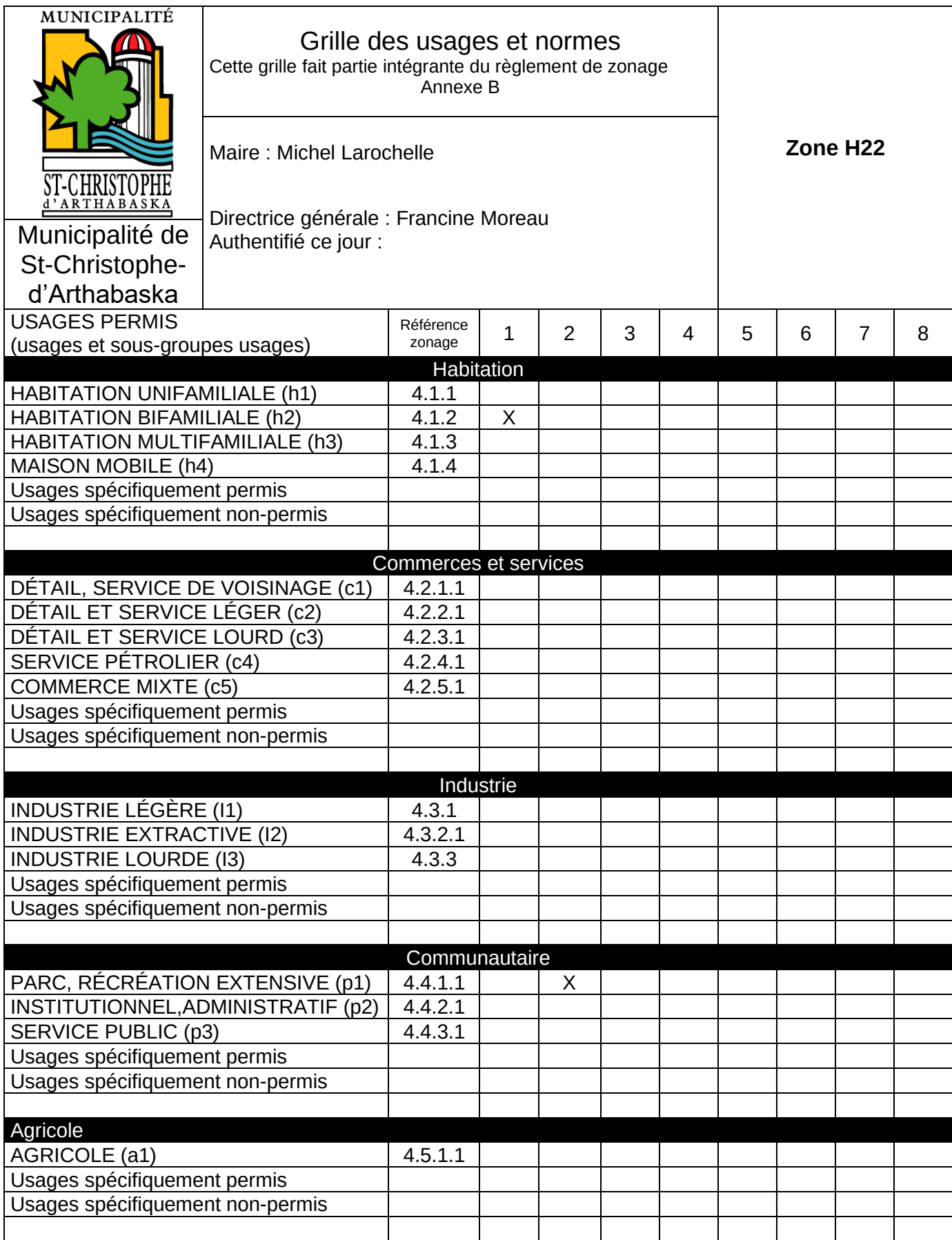
Zone H19									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		4	4						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H20									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée									
En rangée									
Nombre d'étages min/max									
		1/2		1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Marge de recul avant (m)									
		7,5		7,5					
Marge de recul arrière (m)									
		4		4					
Marge de recul latérale d'un côté (m)									
		2		2					
Marges de recul latérales totales (m)									
		5		5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Entreposage									
	5.22								
Étalage									
	5.23								
Largeur minimum (m)									
	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)									
	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

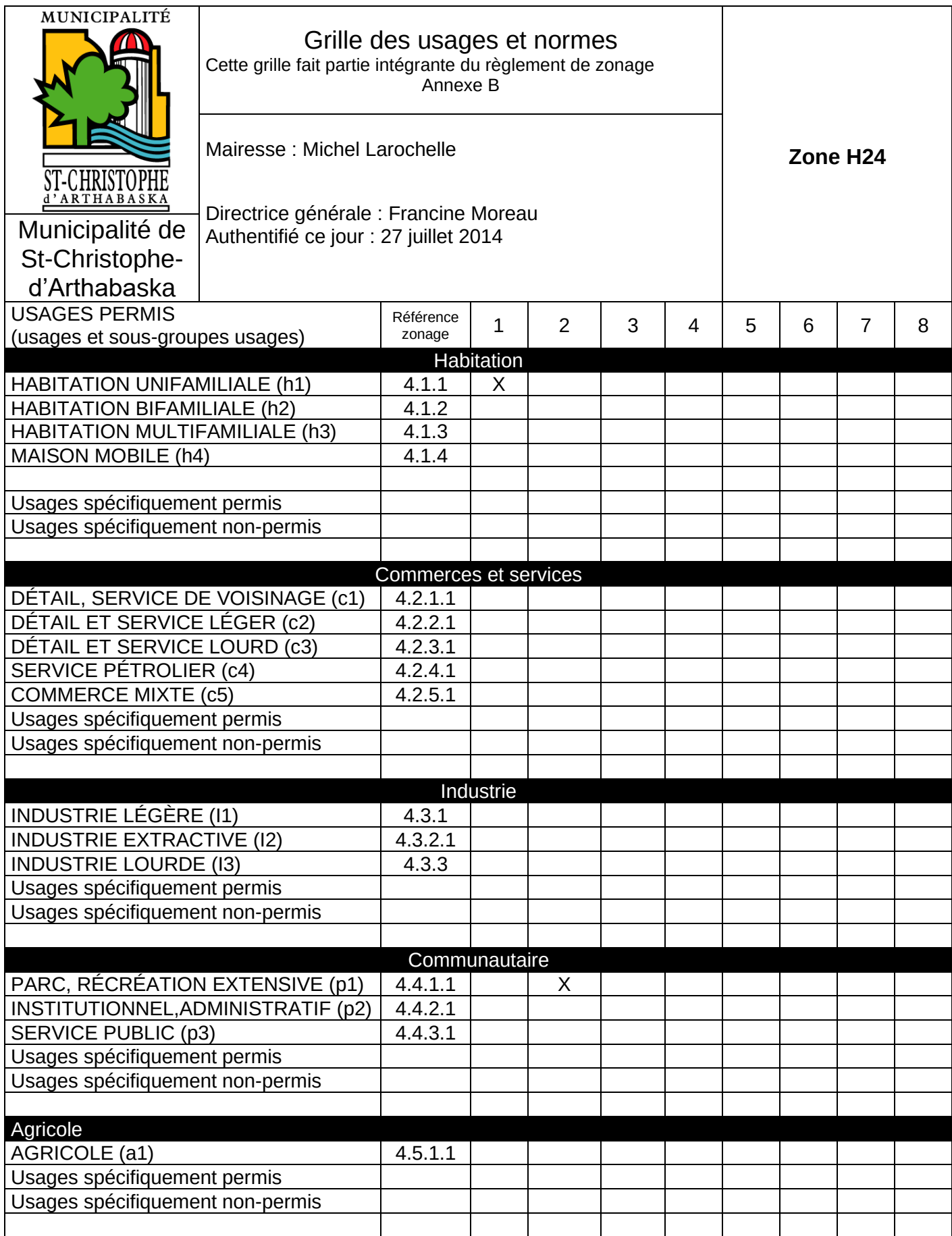


Zone H21									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7.5	7.5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									

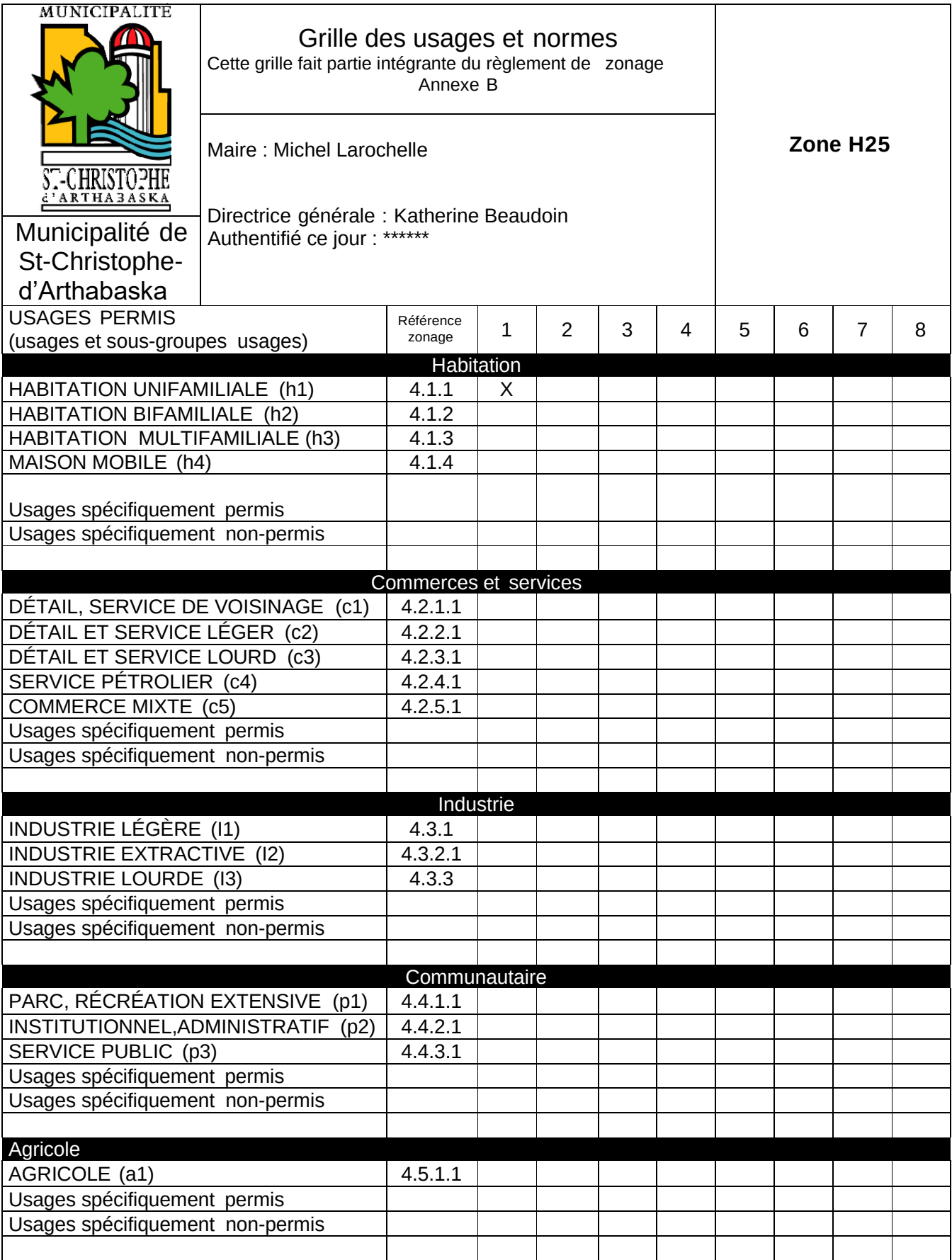


Zone H22		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Autres spécifications										
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X							
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2								
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7								
Superficie de plancher minimum (m²)		75 ⁽¹⁾								
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		7.5								
Marge de recul arrière (m)		7.5								
Marge de recul latérale d'un côté (m)		1.5								
Marges de recul latérales totales (m)		3								
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales		9.9								
		9.13								
Notes										
(1) 60m2 pour les bâtiments de deux étages										

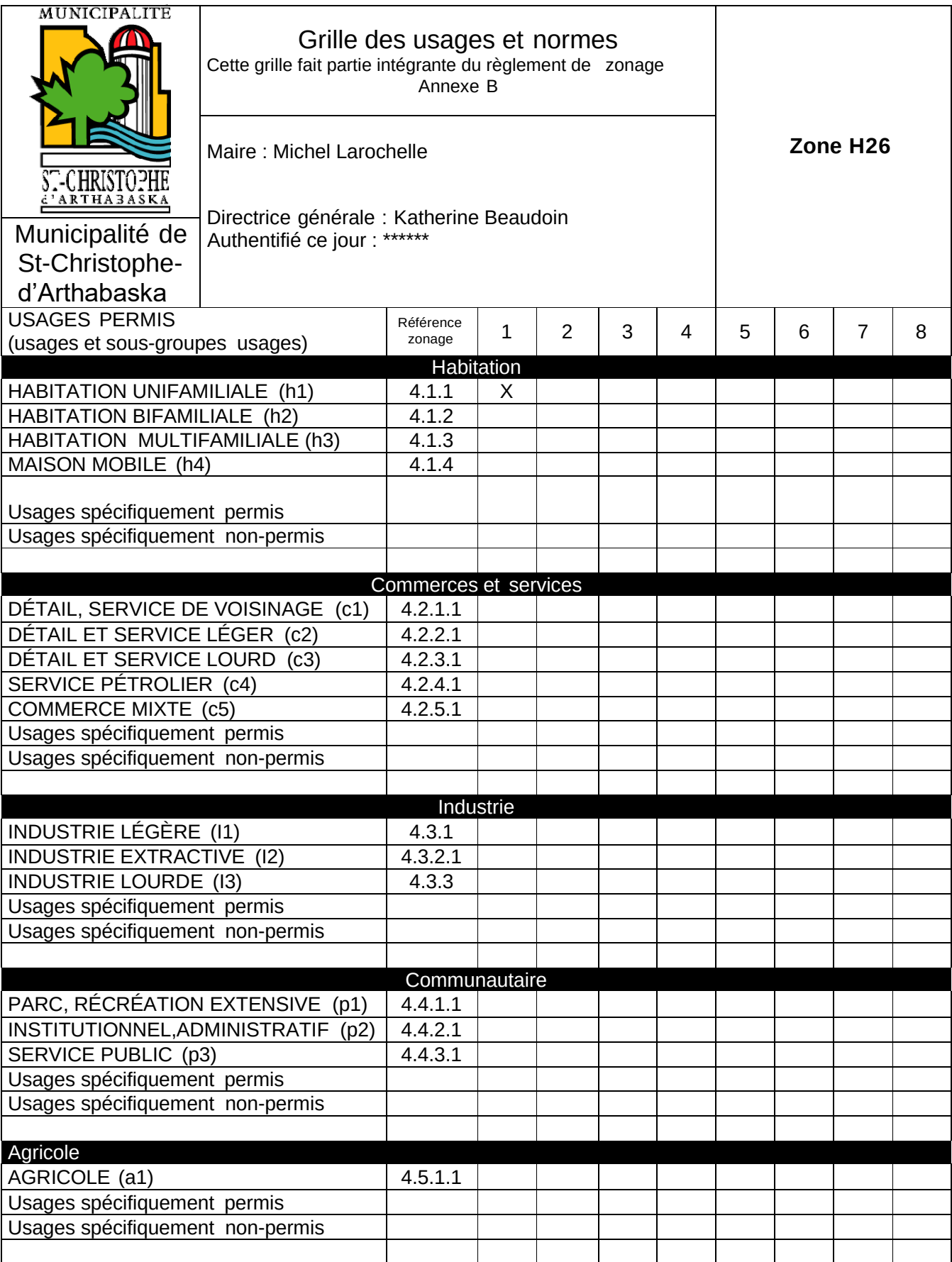
Zone H23										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X							
Jumelée										
En rangée										
Nombre d'étages min/max		1/2								
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7								
Superficie de plancher minimum (m²)		75(2)								
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5							
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2,5							
Marges de recul latérales totales (m)		5	5							
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2								
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%								
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales		9.9	9.9							
Notes										
(2) 60 m² pour les bâtiments de deux étages.										



Zone H24									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7.5	7.5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.9	9.9						
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H25									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X							
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)		10,5(1)							
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5							
Marge de recul arrière (m)		7,5							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2							
Marges de recul latérales totales (m)		5							
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.4							
		9.10.1							
Notes									
(1) La hauteur maximale d'un bâtiment de deux étages est de 10,5 mètres. (2) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



Zone H26									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X							
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/1							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5							
Marge de recul arrière (m)		7,5							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2							
Marges de recul latérales totales (m)		5							
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.4							
		9.10.1							
Notes									

